

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

**L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20h30**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 16/03/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, BRUGERE Thierry, FEZZANI Sofia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, DEHAUMONT Elodie, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, CHIBLI Rachid, BAHUT Cécile, BOUTRY Pascal, COSTES-ROBLES Christelle, GNALY Wilfried, CHEMIN Marie-Ange, BENCHARGUI Suzanne, ROQUES Patrick, LAIGNELET Anne, LASSAGNE Frédéric, ROSSETTO Claudine, GEROMEL Bastien, MATEESCU Georgiana, BLOT Clément, PATEY Stéphanie, DANIEAU Thierry.

Avaient donné pouvoir : CAUSSE Dorian à DENOUVION Victor.

M. Wilfried GNALY est élu secrétaire de séance.

Présents : 28  
Votants : 29  
Pour : 26  
Contre : 03  
Abstention :

**OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-34 – DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS À L'ASSOCIATION DU CANAL DES DEUX MERS**

Monsieur le Maire rappellera que la commune de Saint-Jory adhère depuis 1998 à l'Association des Communes du Canal des Deux Mers créée en 1994 et regroupant des communes riveraines du Canal du Midi et du Canal Latéral.

Suite aux dernières élections municipales, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant chargés de représenter la commune.

L'élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Le Maire demande aux élus de faire acte de candidature en tant que délégué titulaire et délégué suppléant.

Est candidat en tant que délégué titulaire : LINARES François

Est candidat en tant que délégué suppléant : BOUTRY Pascal

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DÉCIDE**, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée ;

**DÉSIGNE** M. LINARES François, délégué titulaire et M. BOUTRY Pascal, délégué suppléant de la commune auprès de l'Association des Communes du Canal des Deux Mers.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

  
Le Maire, Victor DENOUVION



Publié le : 26 MARS 2026



Le secrétaire de séance, Wilfried GNALY

Accusé de réception en préfecture  
031-213104904-20260320-DELIB202634-DE  
Reçu le 23/03/2026

